

Valeur nette



De Tokyo au Qatar : Entretien avec Atiba Hutchinson et Janine Beckie

Le soccer canadien connaît un grand moment. Tout juste après la victoire de l'équipe nationale féminine canadienne aux Jeux olympiques de 2020 à Tokyo et la qualification de l'équipe nationale masculine canadienne à la Coupe du monde de cette année au Qatar, la passion pour ce « sport mondial » n'a jamais été aussi forte. Pour célébrer ce succès, **Sylvain Brisebois, chef, Stratégies et programmes, Ventes nationales, BMO Gestion privée**, a animé un entretien auquel ont participé **Janine Beckie**, médaillée d'or aux Jeux olympiques et attaquante au sein de l'équipe nationale féminine du Canada et du Portland Thorns FC, et le **capitaine de l'équipe masculine canadienne, Atiba Hutchinson**, afin de parler de soccer, du pouvoir du travail d'équipe et de ce que l'avenir a en réserve.

« C'est un moment très excitant pour s'intéresser au soccer au Canada. »

Lorsqu'on lui a demandé ce qu'il pensait de la qualification du Canada à la Coupe du monde de 2022 au Qatar, Atiba a expliqué : « Évidemment, la qualification de l'équipe a été une grande réussite pour nous tous. Cette fois-ci, la manière dont nous avons grandi et appris était très spéciale... Il y a aussi le soutien que les Canadiens ont commencé à nous apporter. Ce fut un parcours vraiment difficile, mais nous y sommes parvenus. »

« Le soccer est fortement soutenu par les Canadiens. »

Janine nous a également fait part de son point de vue sur l'enthousiasme suscité au Canada, ainsi que sur le soutien massif que les Canadiens leur accordent. Concrètement, la conversation avec elle a porté sur l'expérience des femmes aux Jeux olympiques de 2020 à Tokyo.

« La pandémie de COVID-19 a rendu cette expérience assez inhabituelle, » a déclaré Janine.
« Le fait de jouer en l'absence de partisans était un peu triste. Mais je voudrais revenir sur ce qu'a dit Atiba, à savoir qu'il a vraiment ressenti l'enthousiasme pour le soccer canadien. C'est une période très excitante pour le soccer au Canada. »

À propos de BMO Gestion privée

Fortes de l'histoire, de la stabilité et des ressources de BMO Groupe financier – BMO Banque privée et BMO Nesbitt Burns se sont rassemblées sous la marque unifiée de BMO Gestion privée. Les professionnels de l'une des plus importantes sociétés de services de placement traditionnels en Amérique du Nord et ceux de la meilleure banque privée au Canada¹ travaillent maintenant en partenariat pour vous aider à relever les défis du processus complexe qu'est la gestion de patrimoine. Nos professionnels pluridisciplinaires en gestion de patrimoine adoptent une démarche proactive pour aider les personnes et les familles fortunées à atteindre leurs objectifs en matière de patrimoine. Les services offerts comprennent la planification du patrimoine, la gestion de placements, les services bancaires, la planification fiscale, les services fiduciaires et successoraux et la philanthropie.

Pour en savoir plus, visitez <https://www.bmo.com/gestionprivee/>

¹ <https://www.worldfinance.com/banking-awards>
(en anglais seulement)

Le succès se construit un match à la fois.

Sylvain a aussi demandé à Atiba de parler de son record de longévité au sein de l'équipe masculine canadienne — soit 19 ans — et de ce que cela représente pour lui.

« Cela signifie beaucoup, » a déclaré Atiba. « J'ai rejoint l'équipe à l'âge de 20 ans... En gros, je jouais un match à la fois. Chaque fois que j'étais appelé à jouer, j'étais enthousiasmé. Il y a eu des moments où les choses ne se sont pas passées comme prévu... Puis, 19 ans plus tard, je suis celui qui détient le plus grand nombre de matchs joués pour l'équipe du Canada. C'est assurément exaltant pour moi, et j'en suis très reconnaissant. »

Le pouvoir de l'unité et de la solidarité.

Janine et Atiba ont également discuté de la relation entre les équipes du Canada.

« Je crois que ce qui est si spécial au sujet du soccer canadien, c'est que l'équipe nationale masculine et l'équipe nationale féminine entretiennent une excellente relation, » explique-t-elle. « Je sais que

notre équipe était absolument ravie de voir les hommes se qualifier pour la Coupe du monde et nous sommes impatientes de les voir jouer à la fin de l'année. »

Pourquoi avoir choisi le soccer?

Pour Atiba, ce fut son père qui lui transmet son amour du soccer. « Mon père vient des Caraïbes. C'est le sport le plus important là-bas. Dès que j'ai commencé à pratiquer ce sport, je l'ai aimé. Il a changé ma vie, » explique-t-il.

Janine, quant à elle, a précisé : « ... j'ai pratiqué tous les sports possibles et imaginables quand j'étais enfant, mais le soccer a toujours été celui que j'aimais le plus et celui dans lequel je voulais réussir. Je suis incroyablement reconnaissante de faire partie d'un sport mondialement connu. »

Vous pouvez regarder l'ensemble de la discussion ici : <https://www.odysseyproduction.ca/live/bmorovers/>

Naviguer à travers le processus d'achat d'une entreprise

L'achat d'une entreprise est un processus complexe qui peut avoir une incidence sur votre patrimoine personnel et sur les activités de votre entreprise. L'acquisition peut être effectuée pour des raisons commerciales (diversification, gestion des risques et augmentation de la taille ou de la rentabilité d'une entreprise existante) ou des raisons personnelles (devenir propriétaire d'une première entreprise, bâtir un patrimoine familial).

La définition de critères d'acquisition vous aidera à naviguer dans les cibles d'acquisition potentielles. Il vous sera ainsi plus facile de tirer parti de vos réseaux personnels et professionnels pour trouver des occasions d'acquisition. Il est essentiel de protéger votre patrimoine personnel et l'entreprise que vous possédez déjà tout au long de ce processus. Voici certains éléments clés à prendre en considération au moment de l'achat d'une entreprise.

Établissez vos objectifs

Certaines acquisitions découlent d'une occasion stratégique, qui pourrait faire croître la valeur de l'entreprise existante. Il se peut qu'un fournisseur ou un concurrent soit en vente et que d'en faire l'acquisition ait le potentiel d'augmenter les profits, d'élargir l'offre de produits ou de services ou de donner accès à de nouveaux marchés.

D'autres acquisitions découlent du désir de bâtir un patrimoine familial. De plus en plus, les familles ou les particuliers décident d'acquérir une entreprise en exploitation. Contrairement à un acheteur stratégique, ils n'ont peut-être pas d'expertise particulière dans un secteur précis, mais peuvent plutôt apporter une ambition entrepreneuriale.

Définissez vos critères d'acquisition

Bien que certaines acquisitions soient opportunistes, d'autres sont exécutées de façon proactive. Il est essentiel de bien définir ses critères au moment de la recherche afin que les ressources ne soient pas gaspillées dans des occasions qui ne cadrent pas avec vos objectifs. Voici quelques facteurs à prendre en considération :

- **La région géographique** : étendre ses activités à un nouveau marché ou accroître sa présence sur les marchés actuels
- **Le secteur d'activité** : une intégration ou l'entrée dans un nouveau secteur d'activité
- **La taille de l'entreprise** : les revenus, les actifs corporels, les paramètres d'évaluation
- **Les caractéristiques des revenus** : les revenus récurrents, la concentration des revenus, les revenus par produit ou par service
- **L'équipe de direction** : la force de l'équipe, le maintien de l'équipe de direction
- **La situation immobilière** : propriétaire ou locataire
- **Les modalités de la transaction** : la possibilité de rachat par le vendeur, une participation majoritaire ou minoritaire
- **Les occasions de croissance** : la capacité d'expansion des activités de l'entreprise.

Tirez parti de vos réseaux professionnels pour trouver des cibles d'acquisition

Une fois que vous avez établi vos critères, vous pouvez vous tourner vers vos réseaux. Les comptables et les avocats constituent un bon point de départ. Les courtiers en vente d'entreprise et les conseillers en fusions et acquisitions de votre région pourraient être en mesure de vous ajouter à une liste d'acquéreurs potentiels.

N'oubliez pas que les vendeurs se préoccupent des questions de confidentialité, et qu'ils pourraient ne pas souhaiter que l'on sache qu'ils envisagent de vendre leur entreprise. Lorsque vous vous renseignez auprès de votre réseau, assurez-vous de faire preuve de discrétion pour protéger les intérêts des vendeurs.

Protégez-vous et protégez votre entreprise durant le processus d'acquisition

Comme un acheteur obtient des renseignements confidentiels dans le cadre du processus d'acquisition, il est essentiel de disposer des documents appropriés pour vous protéger, vous et le vendeur. Une entente de non-divulgation (ou entente de confidentialité) permet de s'assurer que les renseignements confidentiels, exclusifs ou non publics que les parties divulgueront seront gardés secrets.

Une fois que les renseignements sont échangés, la prochaine étape consiste à faire une évaluation. Il est essentiel que vous compreniez

à quel prix les entreprises du secteur sont évaluées pour assurer des négociations fructueuses, en particulier si d'autres cherchent à acquérir la même entreprise que vous.

Aux dernières étapes d'une transaction, une diligence raisonnable est exercée. Le fait d'avoir une bonne équipe en place à l'externe peut accélérer le processus, en plus de protéger l'acheteur et d'atténuer les risques.

Demandez conseil

Un spécialiste, Services-conseils aux entreprises et planification de transition de BMO peut être une ressource de confiance pour vous aider à comprendre le processus d'achat d'une entreprise.

Pour en savoir plus, adressez-vous à votre professionnel en services financiers de BMO.

Six conseils pour protéger vos finances en cas de séparation ou de divorce

La fin d'un mariage ou d'une union de fait peut être l'un des événements les plus stressants de la vie. C'est pourquoi il est important de comprendre comment une rupture conjugale peut avoir une incidence sur votre avenir financier.



Les lois concernant la rupture d'un mariage ou d'une union de fait peuvent être complexes, et certaines considérations d'ordre juridique vous sont peut-être inconnues. Dans la mesure du possible, faites appel à des avis juridiques professionnels avant de prendre la décision de vous séparer ou de divorcer, car les décisions prises au début du processus pourraient avoir une incidence future sur vos droits.

En cas de séparation ou de divorce, ces six éléments peuvent vous aider à protéger votre avenir financier :

1. Prendre conscience des répercussions fiscales

Il arrive souvent que les couples oublient de prendre en compte les répercussions fiscales d'une séparation. Les répercussions fiscales liées au fait de transférer un actif d'un conjoint à un autre peuvent venir compliquer le partage des biens. De plus, lorsque les actifs familiaux sont divisés pendant une séparation, il peut y avoir des répercussions

fiscales en fonction de la valeur qu'ont les actifs avant, pendant et après la rupture.

2. Connaître ses droits

En cas de rupture conjugale, la répartition des actifs peut varier selon l'endroit où vous habitez. La nature de la relation change également la donne, puisque le mariage est régi par la loi fédérale, tandis que l'union de fait est assujettie aux lois provinciales ou territoriales. Un autre facteur important est l'existence d'un contrat familial valable entre votre conjoint(e) et vous, comme un accord de cohabitation ou un contrat de mariage.

3. Officialiser la chose par un accord de séparation

Une fois que les conjoints ont pris la décision de se séparer, l'accord de séparation constitue un moyen de traiter les détails de la séparation de manière officielle et de préciser l'incidence future de certains avantages fiscaux ou répercussions fiscales sur les deux parties. Il peut comprendre les éléments suivants :

- le versement d'une pension alimentaire par l'un des conjoints à l'autre;
- le transfert de biens, comme un RPA, un REER ou un FERR, sans conséquences fiscales immédiates;
- la clarification des droits à l'exemption pour résidence principale des deux conjoints;
- la renonciation à l'attribution potentielle de gains en capital sur les actifs vendus par l'un ou l'autre des conjoints après la séparation;
- l'incidence de la décision qui a été prise sur les déclarations de revenus, comme le crédit pour conjoint, le fractionnement du revenu de retraite et les transferts à imposition différée.



4. Comprendre le partage des biens familiaux

Si vous êtes mariés, sous réserve des modalités de tout contrat familial existant, la valeur de tous les biens familiaux sera divisée ou fera l'objet d'une égalisation, peu importe lequel des deux conjoints détient le titre de l'actif. Toutefois, l'endroit où vous habitez peut déterminer la façon dont les biens familiaux doivent être partagés.

Les conjoints de fait ne peuvent pas présumer que les lois sur les biens familiaux de leur territoire de compétence s'appliquent à eux. Dans certains cas, seuls les couples mariés peuvent faire une requête au tribunal afin de faire partager leurs actifs conformément à la législation provinciale.

5. Déterminer quels actifs peuvent être partagés

Bien que la valeur de tous les actifs acquis (ou qui ont pris de la valeur) pendant le mariage puisse être partagée, y compris les propriétés, les véhicules, les meubles, les effets personnels et les actifs de retraite, les règles du territoire de compétence où vous habitez peuvent varier en fonction des actifs concernés.

Le processus de partage des actifs familiaux peut être difficile, et il est important de comprendre les variables qui peuvent intervenir et compliquer les choses. Voici quelques questions à prendre en considération :

- Quels actifs doivent être pris en compte dans le calcul?
- Quelle est la valeur des divers actifs?
- Comment s'effectueront les paiements d'un conjoint à l'autre?

6. Passer en revue son plan successoral

Une rupture conjugale représente une occasion de passer en revue votre plan successoral. **Lydia Potocnik, chef, Planification successorale et services-conseils en philanthropie** à BMO Gestion privée, sait à quel

point il est important de comprendre les règles qui s'appliquent à sa situation particulière. « Par exemple, à compter du 1^{er} janvier 2022, le mariage ne viendra plus invalider un testament en Ontario », dit M^{me} Potocnik. Un changement de stratégie important, car les testaments devront maintenant être rédigés en tenant mieux compte non seulement des futurs enfants potentiels, mais aussi d'un futur conjoint potentiel.

Mettez à jour votre testament

Souvent, les conjoints d'un couple se désignent mutuellement comme bénéficiaires de leur succession ou comme liquidateurs dans leur testament. Selon l'endroit où vous habitez, une séparation ou un divorce peut avoir ou non une incidence sur certains cadeaux offerts en vertu de votre testament.

Passez en revue vos désignations de bénéficiaires

À la suite d'une séparation ou d'un divorce, il est important de passer en revue vos désignations de bénéficiaires pour vous assurer qu'elles reflètent toujours vos intentions. « Lorsque vous en êtes à finaliser une entente de séparation, il est important de passer en revue les désignations de bénéficiaires pour vos REER, vos FERR et vos CELL, ainsi que pour vos polices d'assurance », dit M^{me} Potocnik. Elle souligne que « ces désignations s'appliqueront peu importe ce que stipule votre entente de séparation et pourraient faire en sorte que votre ex-conjoint(e) ou partenaire reçoive ces actifs au moment de votre décès, ce qui pourrait ne pas refléter vos dernières volontés. »

Passez en revue les biens détenus conjointement

Dans le cas d'un bien immobilier partagé, les conjoints d'un couple détiennent habituellement ce bien en tant que copropriétaires bénéficiant de droits de survie. Cela signifie que votre ex-conjoint recevra ces biens à la suite de votre décès, peu importe les modalités de votre testament (sauf au Québec, où aucun « droit de survie » ne s'applique pour les biens détenus conjointement). Vous pourriez envisager de modifier l'enregistrement de ces biens pour qu'ils soient la propriété de « tenants en commun », ou bien envisager de les partager afin qu'ils puissent être légués selon vos intentions.

Nous pouvons vous aider

Sachez que la fin de votre relation peut entraîner des changements à certains de vos objectifs de vie ainsi qu'à toute planification successorale ou fiscale connexe. Toutefois, une préparation réfléchie peut donner lieu à des occasions de nouveaux départs. En cette période difficile, nous pouvons vous aider.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre professionnel en services financiers de BMO.



BMO Gestion privée fournit la présente publication dans un but d'information seulement. Celle-ci ne prétend pas offrir des conseils professionnels et ne doit pas être considérée comme tel. Les renseignements contenus dans la présente publication sont fondés sur des documents jugés fiables, mais BMO Gestion privée ne peut pas en garantir l'exactitude ni l'exhaustivité. Il est préférable de consulter un représentant de BMO concernant votre situation personnelle ou financière. Les commentaires publiés ici ne constituent pas une analyse définitive de l'application des lois fiscales ni des lois régissant les fiducies et les successions. Ils sont de nature générale et il est recommandé de consulter un professionnel sur sa situation fiscale particulière.

BMO Gestion privée est le nom de marque du groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses filiales qui offrent des produits et des services de gestion privée de patrimoine. Les produits et les services ne sont pas tous offerts par toutes les entités juridiques au sein de BMO Gestion privée. Les services bancaires sont offerts par l'intermédiaire de la Banque de Montréal. Les services de gestion de placements, de planification de patrimoine, de planification fiscale et de planification philanthropique sont offerts par l'entremise de BMO Nesbitt Burns Inc. et de BMO Gestion privée de placements Inc. Si vous êtes déjà client de BMO Nesbitt Burns Inc., veuillez communiquer avec votre conseiller en placement pour de plus amples renseignements. Les services successoraux, fiduciaires et de garde sont offerts par BMO Société de fiducie. Les entités juridiques de BMO Gestion privée n'offrent pas de conseils fiscaux. Société de fiducie BMO et BMO Banque de Montréal sont membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

Les produits et conseils d'assurance sont offerts par l'intermédiaire de BMO Services conseils en assurance et planification successorale inc., par des conseillers en sécurité financière au Québec et par des agents d'assurance-vie autorisés ailleurs au Canada.

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

Tous droits réservés. La reproduction de la présente publication sous quelque forme que ce soit ou son utilisation à titre de référence dans toute autre publication est interdite sans l'autorisation écrite expresse de BMO Gestion privée.